

Débat avorté sur la proposition de loi contre la négation du génocide arménien

La proposition de loi, visant à étendre les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse relatives à la négation des crimes contre l'humanité au génocide arménien, reconnu en France par la loi du 19 janvier 2001, a été discutée à l'Assemblée nationale le 18 mai dernier et a suscité de vifs débats au sein de l'hémicycle. Au cours du débat, une division s'est fait sentir entre les députés soucieux de préserver des relations diplomatiques saines avec la Turquie et ceux qui voyaient la sanction du négationnisme comme un « instrument pour combattre la tentation du communautarisme ». Au final, les députés ne sont pas parvenus à un vote et le groupe PS s'est engagé à inscrire de nouveau ce texte dans sa prochaine ?niche? parlementaire, en novembre prochain.